

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>● 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages.....2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE.....40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations...10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2<sup>e</sup> insertions)..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>
<p><i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'imprimerie TOMETY Tél : 90 09 26 67/ 90 37 87 69 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME</i></p>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Vogan, Kpalimé, Kpélé, Atakpamé, Amlamé, Badou, Kara, Cinkassé.*

Suivant réquisition n° 44788, déposée le 10-03-16. M. AGBANAGLO Kodzo, profession d'Agent de développement, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 49ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou Djigbé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Est par la collectivité EKPLI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'ONG

Suivant réquisition n° 44789, déposée le 10-03-16. M. AGBANAGLO Kodzo, profession d'Agent de développement, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Lomé Aflao Avédji Agetu Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé Hétsiavi et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 799, à l'Est par le lot n° 800B et à l'Ouest par le lot n° 798.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45995, déposée le 30-08-16. M. ETOUH Akouété, profession de Clerc de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Kpémé Sewatsrikopé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFANGBOHOUN, à l'Est par la propriété AMOUZOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à

Suivant réquisition n° 46144, déposée le 18-10-16.  
Mme GUINHOUYA Adjoa Netty, profession d'Assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé Adakpamé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 24ca, situé à Lomé Agoényivé Rive de Zio, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot n° 792 A, au Sud par le lot n° 796, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 793.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46396, déposée le 18-10-16.  
M. EDOH Kodjo Maxime, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 73ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par le lot n° 292, au Sud par le lot n° 291B, à l'Est par une rue de 10 mètres, à l'Ouest par les lots n°s 290 et 291.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46397, déposée le 18-10-16.  
M. EDOH Kodjo Maxime, profession de Directeur d'Etablissement, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 22a 23ca, situé à Agudza-Badza Wologba, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Wologba et borné au Nord par la propriété AZIAGNON, au Sud et à l'Est par la propriété ADJOLA Klouvi, à l'Ouest par la propriété GOUMenu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46398, déposée le 18-10-16.  
Mme BENTO Abiba Fatchéhoun, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48a 32ca, situé à Adétikopé Kpotavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord par la propriété ADJE Komi, au Sud par la propriété ADJE Komi et une rue non dénommée de 16 mètres, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46400, déposée le 18-10-16.  
M. NATCHINDJA Sani, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à AFLAO Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAGLO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46400, déposée le 18-10-16.  
Mme MESSAN Adjoavi Sika, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ETOU et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46401, déposée le 18-10-16.  
Mme MESSAN Adjoavi Sika, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 15ca 80, situé à Lomé Aflao Adidogomé Apédokoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots 247 et 249, au Sud par une rue non dénommée de 20 mètres, à l'Est par le lot n° 246 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46402, déposée le 18-10-16.  
M. BARCOLA Manguiliwè, profession de Technicien Supérieur en automatisme, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 91ca, situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBOLETE, au Sud par la propriété NYALEDZI et à l'Est par la route Mission-Tové Agoényivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46403, déposée le 18-10-16. M. AMIDOU Moustapha, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25a 76ca, situé à Lomé Légbassito Madjikipéto, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AGBEVE, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par une rue dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46404, déposée le 19-10-16. Mlle NTARE Yawavi Selome, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36a 56ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par la propriété TSIKPLONOU Afanyeho.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46405, déposée le 19-10-16. M. AYAWLI Kwaku, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Aképé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44a 73ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiamagblé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AYAWLI Kwaku, au Sud et à l'Est par la propriété AKPAGLO Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46406, déposée le 20-10-16. M. GIDI Mawuna, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VEDOME Kokou, et à l'Est par une rue non dénommée de 18m.

Suivant réquisition n° 46407, déposée le 20-10-16. M. AGOUZE Komla, profession de Déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 02ca, situé à Lomé Agoèyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone des Expropriés de la FIR et borné au Nord par le lot n° 920A, au Sud par la route Agoènyivé-Mission-Tové de 70m, à l'Est par le lot n° 919, à l'Ouest par le lot n° 921.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46408, déposée le 20-10-16. Mme ADJIKOU Afiwa Edwige, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Bamako. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à Lomé Sanguéra Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Avinato et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADETOU, à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46409, déposée le 20-10-16. Mme ADJIKOU Afiwa Edwige, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Bamako. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 83ca, situé à Lomé Sanguéra Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Amédenta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO, à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46410, déposée le 20-10-16. M. AWLISE Assou, profession de Topographe Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 09ca, situé à Tsévié Kovié, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Todomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 14m et SEVLO Kwami, à l'Est par une rue non dénommée de 18m, à l'Ouest par SEVLO David.

Suivant réquisition n° 46411, déposée le 20-10-16.  
Mlle NOGBEDZI Adjo Faustine, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 88ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom Assiana et borné au Nord par le boulevard circulaire de 26m, au Sud par le lot n° 38, à l'Est par une rue non dénommée de 16m, et à l'Ouest par le lot n° 35.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46412, déposée le 20-10-16.  
M. GALLEY Koffi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 15ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Kpodji et borné au Nord et au Sud par la collectivité HAVON, à l'Est par la collectivité AVOGBEDOR, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46413, déposée le 20-10-16.  
M. ATIKPO Kodjo, profession de Gestionnaire Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété DOVI Djikougna, à l'Ouest par le passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46414, déposée le 21-10-16.  
Mme LANGLAN Koudavi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 09ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Klémé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété Egah ALANGAN, à l'Ouest par les propriétés Koffi AKPAKOU et ALAYI AKPAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46415, déposée le 20-10-16.  
M. AMOUDOKPO Edem Komi, profession de Diplomate, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété MAWUNYO Kokou, à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46416, déposée le 20-10-16.  
M. BANGRE Massaoudou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 13ca, situé à Lomé Agoényivé Zongo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par le lot n° 79, à l'Est par le lot n° 72, à l'Ouest par le lot n° 70.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46417, déposée le 21-10-16.  
M. DJONDO Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Kévé Assahoun, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Apéyéme Kpétssoume et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété AKPALU Eya A. J., au Sud par la route nationale N° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46418, déposée le 21-10-16.  
M. ABALLOVI Ekoué, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 21ca, situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la collectivité NOAMESHIE, au Sud par la collectivité NOAMESHIE, à l'Est par la collectivité ATTIOGBE, à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46419, déposée le 20-10-16.  
M. HOTSIAME Kodjo Agbessi, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Kovié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Atidè et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété DABLA Ananivi, au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46420, déposée le 24-10-16.  
M. AMEGBEBOU Amévi Mawuko, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiadégnigba et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par la collectivité HOUNKPETO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46421, déposée le 24-10-16.  
M. AFESEY Ekpe Kodjo, profession d'Interprète, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADZOH Assou Zokplonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46422, déposée le 24-10-16.  
M. AMEDOME Yawo, profession d'Infirmier, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Agbodrafo Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par la propriété ANIKA Ama Selomé, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, et à l'Ouest par la collectivité WILSON.

Suivant réquisition n° 46423, déposée le 24-10-16.  
M. MEBA Toi Pagnibam, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logogomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADZAZE EGLE, à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46424, déposée le 24-10-16.  
M. OGOUBI Akomagni, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Lomé Tokoin, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par le lot n° 15, à l'Est par les lots n°s 14 et 16, et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46425, déposée le 24-10-16.  
M. ADANGLOE Folly, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Apessito → Tsévié Mission-Tové. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété AGBASSA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46426, déposée le 25-10-16.  
M. ASSIH Agoussoyè, profession d'Officier des FAT à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 15ca, situé à Lomé Agoènyivé Zone Nord, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de le SORAD de 20m, au Sud par les lots n°s 303B et 304B, à l'Est par les lots 302B et 304B, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Suivant réquisition n° 46427, déposée le 25-10-16.  
M. ASSIH Agoussoyè, profession d'Officier Supérieur des FAT à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7ha 47a 26ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kladzémé et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Tabligbo, au Sud par la propriété ATA Vlui ; la Collectivité AHIADEKE Honsu et la propriété AWUGBLA ; à l'Est par la propriété AGBODJAN, et à l'Ouest par la propriété VOSSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46428, déposée le 25-10-16.  
M. DUGLI Kodjo, profession de Maçon, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 16a 53ca, situé à Tsévié-Atchanvé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Vatékpo et borné au Nord par la route Tsévié-Atchanvé de 20m, au Sud par la propriété SATARA, à l'Est par la propriété PASSAH Komlavi, à l'Ouest par la propriété FOUSSESSE Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46429, déposée le 24-10-16.  
M. ABOYO Komi Holali, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 92ca, situé à Tsévié Mission Tové Attitoè, Préfecture du Zio, et borné au Nord-Est par la propriété AMAGLO K. Dogbla et la Collectivité AGBOMADZI, au Nord-Ouest par une voie de 70m, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété AMAGLO K. Dogbla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46430, déposée le 24-10-16.  
Mme LAWSON Alphonsine, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Trésor. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Dévégo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEDO, à l'Est par la propriété ADZAKA A. et la collectivité SEDO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46431, déposée le 24-10-16.  
M. EGBAME Komi Essossimna, profession de Conducteur, demeurant et domicilié à Lomé Batomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 52ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 305, au Sud par le lot n° 302, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par le lot n° 303.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EGBAME Yao Padawanam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46432, déposée le 25-10-16.  
M. AYIKOE Ayi Kossi, profession d'Assistant médical, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 64ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud et à l'Est par la propriété DAGBOVIE Demanya, à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46433, déposée le 25-10-16.  
M. AYIDA Donmayé E., profession de Consultant en gestion, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Apedokoe Gbomame, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété VIGLO, à l'Est par la propriété AZIANBOU et à l'Ouest par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46434, déposée le 25-10-16.  
M. AVINOU Mensa Senamé, profession de Pasteur Modérateur de l'EEPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48a 21ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Boloumondji et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GADZI Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46435, déposée le 25-10-16. M. AVINOU Mensa Senamé, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48a 71ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AZAMETSI Kodjo et à l'Est par l'emprise de la voie ferrée Lomé Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46436, déposée le 25-10-16. M. AVINOU Mensa Senamé, profession de Pasteur Modérateur de l'EEPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 57a 59ca, situé à Vo-Tokpli, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Apédoméglé et borné au Nord par la propriété FOLLY Gokou, au Sud par la route Tokpli-Massekope, à l'Ouest par la propriété AZIDZE Kossivi et à l'Est par la route TOKPLI-NÉTIKOPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46437, déposée le 25-10-16. M. AVINOU Mensa Senamé, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 93a 60ca, situé à Kévé Alawogbe, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la propriété AYIVI Efia Kossivi, au Sud par la route menant Zolo à Edu, à l'Ouest par la propriété ADEDI Gadogoe et à l'Est par l'EPP Alawogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46438, déposée le 25-10-16. M. SOWADAN Mawudjro, profession de Technicien Supérieur en Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 78ca, situé à Lomé Sanguéra Vogomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété collectivité ATODO, et à l'Ouest par la propriété de la collectivité CATOP.

Suivant réquisition n° 46439, déposée le 25-10-16. M. TEBIE Mawuyem, profession de Ménagère, demeurant et domicilié à Libreville Gabon. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Telessou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 28m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODEKA Toha et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46440, déposée le 25-10-16. M. BOUBACAR Alassani, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à Lomé Aflao Gakli, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par le lot n° 8A, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par une zone non Aedificandia de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46441, déposée le 25-10-16. M. ADOM Tieba, profession de Professeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SIAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46442, déposée le 25-10-16. M. DJOBO Mounirou, profession de Responsable d'ONG, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Tsévié Gblenvié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tové et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la Route Gblenvié de 20m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOGAN.

M. DJOBO Mounirou, profession de Responsable d'ONG, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 58ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KLIKAN, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46444, déposée le 25-10-16. Mme GNASSINGBE TOYI Pyalo Afeïgnidou, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 20ca, situé à Lomé Sanguéra Atiémé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46445, déposée le 25-10-16. M. KOKOU Komlan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Entreprise de l'Union. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à Lomé Agoènyivé Dalimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI Koffi, et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46446, déposée le 25-10-16. Mme KOLANI Lipogui épouse ATAYI, profession d'Inspectrice centrale du Trésor, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsevié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Avavéto et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues de 16m et de 14m, à l'Est par la propriété WILSON Tété Akakpo Stephane et à l'Ouest par la propriété LAMBONI Damenougame.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46447, déposée le 25-10-16. M. DENKE Akakpo Léonard, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Kpogan Agodéké. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12ha 16a 47ca, situé à Atchavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Wodou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GBEDZI (suite).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46448, déposée le 25-10-16. M. DENKE Akakpo Léonard, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Kpogan Agodéké. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4ha 70a 75ca, situé à Atchavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Wodou et borné au Nord par les collectivités FOLLY et AVONYO, au Sud par la propriété DENKE Akakpo Léonard, à l'Est par collectivité GBEDZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46449, déposée le 26-10-16. M. AGBANDJO Kodjo Mawoulé, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Vakpossito. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à Lomé Agoènyivé Telessou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 700, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les lots n°s 701 C et 698 AB et à l'Ouest par le lot n° 701B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46450, déposée le 26-10-16. Mme ADZIDO Ami, profession d'Administratrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 95ca, situé à Kévé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja-Fonwou et borné au Nord par une route Kpalimé-Lomé de 25m ; au Sud par la propriété DOGBLE Kossi, à l'Est par une rue existante de 12m et à l'Ouest par la propriété SEGLA Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46451, déposée le 26-10-16. Mme MOUZOU Essosimna, profession d'Archiviste Documentaliste, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOTRO et au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46452, déposée le 26-10-16. Mme TOMECAH Sidémeho Victoire, profession de Directrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23a 04ca, situé à Vogan Badougbe, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Atsagba et borné au Nord par la collectivité DOSSAH, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la collectivité HOINMILE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46453, déposée le 26-10-16. Mme TOMECAH Sidémeho Victoire, profession de Directrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 42a 72ca, situé à Vogan Badougbe, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Atsagba et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la collectivité KOUTSOATI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46454, déposée le 26-10-16. Mme TOMECAH Sidémeho Victoire, profession de Directrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26a 90ca, situé à Vogan Badougbe, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Atsagba et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par la collectivité TSOMAFO et une rue de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Suivant réquisition n° 46455, déposée le 26-10-16. Mme TOMECAH Sidémeho Victoire, profession de Directrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 76a 92ca, situé à Vogan Badougbe, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Atsagba et borné au Nord par les collectivités DOSSAH et TSOMAFO ; au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 10m, de 12m et de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46456, déposée le 26-10-16. Mme DZAGO Ama Venunye, profession de Gérante de Société, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Noépé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agblékpu et borné au Nord et à l'Est par la propriété LANYO Kossi et au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46457, déposée le 26-10-16. Mme SEDO Ablavi Esther, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 38ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par MONKPOH Kokou et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46458, déposée le 26-10-16. M. BALLO Koffi Toeviadji, profession de Peintre-Bâtiment, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 05ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atigan-Kopé et borné au Nord par une route Sanguéra Agoènyivé, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO Bedi et à l'Est par une rue de 14m.

Suivant réquisition n° 46459, déposée le 26-10-16.  
Mme KOUÉVI Sémého Dédé, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 78ca, situé à Lomé Kpogan Wégodji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEHONOU Komi et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46460, déposée le 26-10-16.  
M. AGORO Mohamed, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 06ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Legbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOUVON K., à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46461, déposée le 26-10-16.  
Mme TOSSAVI Mèyevi Gbewodé, profession d'Employé de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Attiégo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 02ca, situé à Lomé Attiégo Rive du Zio, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par les lots n°s 6 et 7, à l'Est par le lot n° 8 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46462, déposée le 26-10-16.  
M. ESSEY Kokou, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomame et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété APEVIENYIKOU à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46463, déposée le 26-10-16.  
M. KUAKUVI Ahlim Akpédjé, profession de Caissier, demeurant et domicilié à Lomé Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 07ca, situé à Aného Dague, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODAN, à l'Ouest par les propriétés AGBOKOU et AGBODAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46464, déposée le 26-10-16.  
M. DJOBO Tchao Atchabao, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 75ca, situé à Lomé Agoènyivé (Camp FIR Nord), Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 780, à l'Est par le lot n° 776 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46465, déposée le 26-10-16.  
M. SOUMAGBO Kokouvi, profession Cadre de Banque, demeurant et domicilié en Guinée Bissau de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 41ca, situé à Lomé Kpogan Djavédji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIOKLOU Koto Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46466, déposée le 26-10-16.  
M. AGO Hézouvé, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46467, déposée le 26-10-16. M. KONU Kossi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 66ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité HALO et à l'Ouest par la propriété GBAFA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46468, déposée le 26-10-16. Mme ALI Dola épouse AYEWA, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 31ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 537, au Sud par le lot n° 538 B, à l'Est par le lot n° 530, à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46469, déposée le 27-10-16. Me AGBOYIBOR Koffi Pascal, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé Forever. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36a 84ca, situé à Aného Kpessi Djadou Kopé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par l'emprise du Lac Togo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers AFANYIKOSU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46470, déposée le 27-10-16. M. TCHAMSI Assoulian Katcha, profession de Cadre Banque, demeurant et domicilié à Lomé Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à Aképé Aképédo Yovokopé, Préfecture de Yoto, et borné au Nord par les propriétés des collectivités KOLO SEKE et AMEGATSE, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOLO SEKE

Suivant réquisition n° 46471, déposée le 27-10-16. M. KPADENOU Koffi Viwoémého, profession sans profession, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fio-Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EDJAME Adakpahon, à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46472, déposée le 27-10-16. M. AKPANI Koku, profession de Comptable gestionnaire, demeurant à Téléssou Lomé et domicilié Aflao Avedji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 03ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété SOKLITO Nyabi Wofiana, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46473, déposée le 27-10-16. Mme OLYMPIO Christiane Francisca Olga, profession de Contrôleur de gestion, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Tsévié Agbatopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davedemodji et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues existantes de 10 et 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPODZA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46474, déposée le 27-10-16. Mme OLYMPIO Christiane Francisca Olga, profession de Contrôleur de gestion, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Gbatopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPALO Mensah.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à

M. et Mme OLYMPIO Léopold, profession de retraités, demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22a 76ca, situé à Tsévié Agbatopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la route Agbatopé-Davedi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité KPODZA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46476, déposée le 27-10-16.  
M. KAO N'Gbanou Hyacinthe, profession de peintre bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé – Demakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Legbassito Kové, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEDO, à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46477, déposée le 27-10-16.  
M. EHUO Kodjovi Meshsan, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 33ca, situé à Lomé Baguida, Plantation, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par la propriété KAMEKPO Wayi, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la propriété ZANDJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46478, déposée le 27-10-16.  
M. PELEI Sossadema, profession de Statisticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à Légbassito Ahonkpoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GLIGBE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. KPETEMEY Komlanvie A., profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 33ca, situé à Akato Viépé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Katakpoè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBOGBLEAMÉNOU et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46480, déposée le 27-10-16.  
M. KPETEMEY Komlanvie A., profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48a 19ca, situé à Noépé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Manyawoé et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité AGOUTO, à l'Ouest et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46481, déposée le 27-10-16.  
M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 54ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 814, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 816 A, à l'Est par la voie express de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46482, déposée le 27-10-16.  
M. ASSIOBO Agossou, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 99ca, situé à Agoènyivé Demakpoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la voie express de 70m, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Ouest par le lot n° 12 et l'Est par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46483, déposée le 27-10-16.  
M. SAGUINTAH Bassagou, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 78ca, situé à Lomé Vakpossito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété CHIAKOU Koami, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46484, déposée le 27-10-16.  
M. ATAMA GAMA Dadjama, profession d'Ingénieur Electro Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à Lomé Aflao Avedji Agetur, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 2034B, au Sud par le lot n° 2033 A et à l'Est par la route Adidogomé-Agoènyivé de 48m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46485, déposée le 27-10-16.  
M. HONKOU Mensan, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBOGAN GOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46486, déposée le 27-10-16.  
M. GAMEDA Kodzo, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Aképé Zenenu, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AYAWLI et à l'Ouest par une rue de 16m.

Suivant réquisition n° 46487, déposée le 27-10-16.  
M. AHIBLEAME Komlan, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 24a 26ca, situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Wumé et borné au Nord par la propriété de la collectivité Mensah TENGUE, au Sud par les propriétés des collectivités Yawovi KPEXO et GOMADO Kossi, à l'Est par la propriété de la collectivité EKLU XEDE et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWUSSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46488, déposée le 28-10-16.  
M. AGBOVOR Philippe, profession de Missionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 23ca, situé à Lomé Aflao Yokoé Agblégan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWAGAVI HUNDI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46489, déposée le 28-10-16.  
M. GNAMTOU Somdé, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 21ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et au Sud par la propriété TCHALLA, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SOVON Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46490, déposée le 28-10-16.  
M. AYAWLI Kwaku, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27a 61ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiamagblé et borné au Nord par la propriété AYAWLI Kwaku, au Sud par la propriété AKPAGLO Kodjo, à l'Est par la propriété EFU Koffi Astu et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWUME.

Suivant réquisition n° 46491, déposée le 31-10-16.  
M. ASSIH Sizing Eyana, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32a 01ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SOUKOU SOWOLO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46492, déposée le 31-10-16.  
M. KOMBATE Botre Flindjo, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m et 16m, au Sud et à l'Est par la propriété TESSOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46493, déposée le 31-10-16.  
Mme LOGOSSOU Afiavi Cathérine, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 38ca, situé à Lomé Togblékopé Zongo, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilidji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KODJI Gator Kodjo et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46494, déposée le 31-10-16.  
M. KPELENGA Bissara, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 49ca, situé à Kévè Aképédo Djiévé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Djiévé et borné au Nord et au Sud par la propriété AZAGLO Ametohoun, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46495, déposée le 31-10-16.  
M. KANTONI Djidama, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 12a 67ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par SEKE Kossi, au Sud par DIGBANDJOA Tamoyi, à l'Ouest par M. KOLANI Haguébir et à l'Est par la propriété Gonzalves.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46496, déposée le 31-10-16.  
M. DOVI Nash Kerro, profession de Consultant, demeurant et domicilié à Manchester – Tsévié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Yetikpo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIADJIPE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46497, déposée le 31-10-16.  
M. GONÇALVES Komlavi, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 09ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJIDAGLO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46498, déposée le 31-10-16.  
M. KUWODO Kodzo, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 75ca, situé à Lomé Agoènyivé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPAGUELI Messanvi et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46499, déposée le 31-10-16. M. KUWODO Kodzo, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Mission-Tové Kpémé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAYIBOR Yao Mawuli et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46500, déposée le 31-10-16. Mme AJAVON Dédé Curégonde Evangéline Espoir veuve NAMESSI, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Angoulême – France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Mission-Tové Ehoé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIATOR Yawo-Kouma et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46501, déposée le 31-10-16. Sieur AMODOU Moussa, profession de Technicien en Electricité, demeurant et domicilié à Agoènyivé Demakpoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07ha 22a 79ca, situé à Tsévié Kovié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dekpo et borné au Nord par la collectivité SAFOE, au Sud par la collectivité SAFOE, à l'Est par la collectivité SAFOE et à l'Ouest par la collectivité TOGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46502, déposée le 02-11-16. M. FANDJINO Mawouna Basile, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 50a 15ca, situé à Dalavé Anfoin, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Anfoin et borné à l'Ouest, au Nord, au Sud par la propriété ETOLI et à l'Est par la propriété HOUADASSO.

Suivant réquisition n° 46503, déposée le 02-11-16. M. AGBATI Kodjo Dzodjivi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 82ca, situé à Lomé Zanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanguera et borné au Nord par la Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 35m, au Sud par la propriété KOMANYAASSIMADZI, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

\*  
Suivant réquisition n° 46504, déposée le 02-11-16. M. AGBATI Kodjo Djodjivi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 01a 91ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé Seouve et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité POMEVOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46505, déposée le 02-11-16. M. HOFFER Homéake Komlan, profession de Directeur Général de GOETECH S.A, demeurant et domicilié à Amoutivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par la propriété DOPENYO, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la propriété DOPENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46506, déposée le 02-11-16. Mme MORGAN Adjélé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété de FKPE FITI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Suivant réquisition n° 46507, déposée le 02-11-16.  
M. AMEDJONEKOU Yaovi Christophe, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord par un lot n° 708 bis A, au Sud par un lot n° 707, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par un lot n° 710.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46508, déposée le 02-11-16.  
M. BAGNAH-GAMON Bita Fietty Domi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 95a 87ca, situé à Dalavé Todokpoé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Ouest par la Collectivité GBAGBA, au Sud par la propriété BAGNAH-GAMON, M. YASSEY et à l'Est par la voie ferrée Lomé-hahotoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46509, déposée le 02-11-16.  
M. AMAGLO Kokou Edem Nunya, sans profession, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 13ca, situé à Lomé Aflao Klémé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété ADEPOHA, au Sud par la propriété ADEPOHA et à l'Ouest par la propriété AGBEZUKE Viky.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46510, déposée le 02-11-16.  
M. WELLA Samba Abaladema, profession de Contrôleur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 14ca, situé à Lomé Aflao Avedji Totsi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par un lot N° 713 B, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par un lot N° 716.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46511, déposée le 03-11-16.  
Marius Latif KERIM-DIKENI et Mme Adidjatou A. A. ADEOTHY, professions de Directeur de Société et d'Agent Commerciale, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété Togbui TREVE AKAKPO Koami et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46512, déposée le 03-11-16.  
M. AMOUSSOU-KOUETETE Messan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32a 03ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par les lots n°s 41 et 52 et à l'Ouest par les lots n°s 45 et 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46513, déposée le 03-11-16.  
Mme VOSSAH Ayawa Dela, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 01a 28ca, situé à Akepé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Wuvi et borné au Nord par la collectivité ALADE, au Sud par la collectivité EKPON, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZAGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46514, déposée le 03-11-16.  
Mme VOSSAH Kafoue, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 09a 26ca, situé à Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Wuvi et borné au Nord par la collectivité ALADE, au Sud par la collectivité EKPON, à l'Est par la collectivité KPODZO et à l'Ouest par la collectivité AZAGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46515, déposée le 03-11-16. Mme AMOUZOU M. Afiwa Claire, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADONSOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46516, déposée le 03-11-16. Mme TCHEDE ISSA Dassounté Zéhabou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25a 71ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord-Est par une rue existante de 14m, au Sud par la voie du contournement, au Nord-Ouest par la propriété LANYO et au Sud-Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46517, déposée le 03-11-16. Mme TCHEDE ISSA Dassounté Zéhabou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 02ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord-Ouest par la propriété AFANGBEDJI, au Sud par la voie de contournement de 50m et à l'Est par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46518, déposée le 03-11-16. Mme TCHEDE ISSA Dassounté Zéhabou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 88ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Est par la propriété LANYO, au Sud par la voie de contournement de 50m, et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Suivant réquisition n° 46520, déposée le 03-11-16. Mme AKAKPO Odjoulore, profession de Commissaire de police, demeurant et domiciliée à Agoè Assiyéy. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 47ca, situé à Lomé Apedokoe Atilamonou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la collectivité SOWOU KPAFU, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest respectivement par une rue de 14m et l'axe de Route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46521, déposée le 04-11-16. Mme SODONOU Edwige Vicentia, profession de Retraité, demeurant et domiciliée à Avédji Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 50ca, situé à Lomé-Attiégu, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par la ligne de haute tension Lomé-Acierie de 26m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la collectivité LOYI et à l'Ouest par la propriété POTISSON Pauline Dédé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46522, déposée le 04-11-16. M. ATTIGNON Komlan et Mme DANKOU Kossiwa épse ADUAYI-AKUE, professions de Mécanicien chauffeur et revendeuse, demeurant et domiciliés à Bè Kamalodo et Tokoin Cébévito Lomé. Majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 03a 91ca, situé à Aného-Aklakou, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KLOUSSE et à l'Ouest par la route AKLAKOU-Sivamé de 20m.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la succession AMEWOUVI et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46523, déposée le 04-11-16. Mme MAMARE Leleguilam, profession d'Inspectrice des Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé Adougba. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 78ca, situé à Lomé Agoényivé zone Nord de la gendarmerie, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N°s 208A, 209 et 207 et au Sud par une rue non dénommée de 15m.

Suivant réquisition n° 46524, déposée le 04-11-16.  
M. MOUMOUNI Abdel Latif, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Agoè Kové. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Lomé Legbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Est par la propriété YEVDZIN K., au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété ANTHONY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46525, déposée le 04-11-16.  
M. MOUMOUNI Abdel Latif, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Agoè Kové. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 74ca, situé à Lomé Legbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord-Ouest, au Sud-Est et Sud-Ouest par la propriété LEGBA Kokou, et au Nord-Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46526, déposée le 04-11-16.  
M. FOLLY Antonin Kossi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Hedzranawoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 50ca, situé à Tsévié Dedeke, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dedeke et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues en projet de 14m et de 16m, à l'Ouest par la route Nationale N° 1 Lomé Notsé de 70m et à l'Est par la propriété DOLEAGBENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46527, déposée le 04-11-16.  
M. WOAMEKPO Kodjovi, profession de Professeur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Tsévié Djagblé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Poukodji Djogbé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par la propriété de la collectivité AGBAGBA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46528, déposée le 04-11-16.  
Mme APALOO Dédé Afefa Solange Chantal épouse d'ALMEIDA, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ahlihandui et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYAWLI Kodjo Gali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46529, déposée le 04-11-16.  
M. DOGBOVI Messan Kossi Sénamé, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27a 74ca, situé à Dalavé Lokouve, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Lokouvé et borné au Nord par la propriété de la collectivité AGLAWU, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46530, déposée le 04-11-16.  
M. DOGBOVI Messan Kossi Sénamé, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 69ca, situé à Dalavé Dodjor, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADJOBA et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46531, déposée le 04-11-16.  
M. DOGBOVI Messan Kossi Sénamé profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 49ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Xévé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADANTOR Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46532, déposée le 07-11-16. Mme JOHNSON Mawulom, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété da SILVA José Luis, au Sud par une rue de 14m, à l'Ouest par la propriété BLEWOUSSE Koami et à l'Est par la propriété Sépénu NOUKPOLEMEGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46533, déposée le 07-11-16. M. AKOTCHOLO Komivi Anani profession de Mécanicien Auto, demeurant et domicilié à Lomé Klikamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Afiao Apédokoé Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKATO FOLLY Koudjodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46534, déposée le 07-11-16. M. SITOU Djima profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux parcelles, d'une contenance totale de 67a 57ca, situé à Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avepozo et borné :  
Parcelle A : au Nord par les lots n°s 20 et 21, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m ;  
Parcelle B : Au Nord par le lot n° 12, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m, et à l'Ouest par les lots n°s 10 et 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46535, déposée le 07-11-16. M. NADIO Namory Assioko G. profession d'Inspecteur des Douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Kegué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3ha 10a 89ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Djogblé et borné au Nord par les propriétés MAMAN TISSAN, KODJA Kossi, AZIAMBLE Kossi et YAO GBESSA, au Sud par la propriété LEGBASSI ZOHOUN, à

Suivant réquisition n° 46536, déposée le 07-11-16. M. LILOUDINI Arouna profession sans profession, demeurant et domicilié à Kpémé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à Lomé Agoényivé (Zone de réinstallation des expropriés du FIR), Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud par le lot n° 64 et à l'Ouest par le lot n° 67.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46537, déposée le 07-11-16. M. ZOMBLEWOU Koffi profession de Mécanicien Auto, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 19ca, situé à Lomé Attiéguou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 476A, au Sud par le lot n° 477 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46538, déposée le 07-11-16. M. ADJALLO Agbétoho Blaise profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 01ca, situé à Lomé Attiéguou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16m et 14m, au Sud par le lot n° 25 et à l'Ouest par le lot n° 24 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46539, déposée le 07-11-16. M. EDOH Kodjo Maxime profession de Directeur d'Etablissement, demeurant et domicilié à Adidogomé Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AYOR Atakpa et à l'Est par la propriété

M. EDON Koujo maxime profession de Directeur d'Établissement, demeurant et domicilié à Adidogomé Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 81ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiadegnigban et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APEDO Atoupi et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46541, déposée le 08-11-16. M. AFFOTRO Koami profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Aflao Kleme, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIMAKA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46542, déposée le 08-11-16. M. AFFOTRO Koami profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 02ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au Nord par la Route Sanguéra Agoényivé de 30m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété AHIADZIPE Nomanyo et à l'Ouest par une propriété bâti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46543, déposée le 08-11-16. M. NAYO Koffi profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 63ca, situé à Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Amlakopé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOUVON et à l'Est par la propriété AYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. KALEFE Ayawo Kugbearika profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Assahoun Bawakondji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord et à l'Ouest par une propriété BONIKE Atia, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par un passage de 5m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46545, déposée le 08-11-16. M. KALEFE Ayawo Kugbearika profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Assahoun Bawakondji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par une propriété de la collectivité AKATO Folly et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46546, déposée le 08-11-16. M. HOUESSO Kouassi Houessa profession d'Assistant Administratif, demeurant et domicilié au Gabon. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 82ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune et à l'Ouest par le lot n° 1240 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46547, déposée le 08-11-16. Mme KOUETE Débi Shire, profession d'Etudiante en France, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 72ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord et à l'Est par les lots N°s 1225 et 1323A, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet respectivement de 21m et 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46548, déposée le 08-11-16.  
M. KOUMANA Tissoga profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Adougba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsanvedo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SIKA Wotogbi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46549, déposée le 08-11-16.  
M. KOUMANA Tissoga profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Adougba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsanvedo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SIKA Kossivi et à l'Ouest par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46550, déposée le 08-11-16.  
M. KOUMANA Tissoga profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Adougba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Agoè nyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N°s 1305 ; 1306 et 1304 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46551, déposée le 08-11-16.  
M. KOUMANA Tissoga profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Adougba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 66a 52ca, situé à Tsévié Adangbé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyidjé et borné au Nord par la collectivité APEDO, au Sud par la propriété AKPALIGAH Kokou, à l'Est par la route AGBATOPE Adangbé de 20m et à l'Ouest par les collectivités KOFFIDJE et KOULESSO.

Suivant réquisition n° 46552, déposée le 08-11-16.  
M. LEDE Boukari Morou profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VIZA et à l'Ouest par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46553, déposée le 08-11-16.  
M. YAYA Razakou profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Kégué – Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une intersection de deux rues, au Sud par la propriété ALLAH, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46554, déposée le 08-11-16.  
M. ASSIH Sizing Eyana profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27a 51ca, situé à Agoè-Nyivé Logopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord-Ouest par une rue de 14m et une parcelle non identifiée, au Sud-Est par une rue de 14m, au Nord-Est par les collectivités KPOGLI et HUKPORTIE et au Sud-Ouest par une rue de 14m et la propriété EZE Manavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46555, déposée le 08-11-16.  
Mme MAMA Halima, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée au Canada. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 13ca, situé à Avoudjigbé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m et 16m, au Sud et à l'Ouest par les héritiers QUADJOVIE Tohotse Thomas.

Suivant réquisition n° 46557, déposée le 08-11-16.  
Mme MAMA Halima, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée au Canada. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 68ca, situé à Avoudjigbé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers QUADJOVIE Tohotse Thomas et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46557, déposée le 08-11-16.  
M. AKUESON Ata-Emoè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 95a 65ca, situé à Devikamé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la collectivité AMOU, au Nord-Est et au Sud-Est par AMOU Edjamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46558, déposée le 08-11-16.  
M. AKUESON Ata-Emoè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 63a 47ca, situé à Devikamé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46559, déposée le 08-11-16.  
M. AKUSSION Ata-Emoè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 26a 78ca, situé à Devikamé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46560, déposée le 08-11-16.  
M. SEGBEDJI Kokou Agbékogni René profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 10ca, situé à Lomé Sanguéra Klikamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Klikamé-Aképedo de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EHLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46561, déposée le 08-11-16.  
M. YAYA Razakou profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LONHOGAN Kossi N'Kounouma, et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46562, déposée le 09-11-16.  
M. DELA Miwonuinyuie Philippe profession d'Évangéliste, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 88ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 18m, à l'Est par la propriété TORO Samla et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46563, déposée le 09-11-16.  
M. TCHIKPATCHOU Nassou profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Kpalimé Zomayi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Noépé Demimé. Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DALIA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46564, déposée le 09-11-16. Mme ANANSI Abla Sika, profession d'Hôtesse de l'Air, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Kélégougan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 594 A, au Sud par le lot n° 593, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 595.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46565, déposée le 09-11-16. M. KPATCHA Essodjolo profession d'huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Kossigan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46566, déposée le 09-11-16. M. ABOTSIVIA Kokou Remi Jean-Marie profession de Comptable, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 38a 17ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud par la collectivité AKATO Folly et à l'Ouest par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46567, déposée le 09-11-16. M. AYI Ségno-Kodjo profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Baguida Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21a 63ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Langmogbe et borné au Sud par une rue de 20m, au Nord par une rue de 14m, à l'Est par la propriété LOPOULI et à l'Ouest par la liane Haute-Tension Lomé-Tsevie..

Suivant réquisition n° 46568, déposée le 09-11-16. M. AYI Ségno-Kodjo profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Baguida Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 15ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Langmogbe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par la collectivité DOGO, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la ligne de Haute Tension Lomé-Tsévié de 52m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46569, déposée le 09-11-16. M. NABAGOU Bissoune profession d'Ingénieur Agro-Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 69ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 27, à l'Est par la propriété GOTA ABOLEY et à l'Ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46570, déposée le 10-11-16. M. AGBAGNO Djiwossor profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par la ligne de haute tension de 32m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOPOKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46571, déposée le 10-11-16. M. AGBAGNO Djiwossor profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par la ligne de haute tension de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOPOKE.

Suivant réquisition n° 46572, déposée le 10-11-16.  
Mme KPATCHA T. Banebeda épouse SAMAH BAWA, profession de Commissaire de Police, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 20a 71ca, situé à Tsévié ASSOME, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Avéko et borné au Nord par des collectivités AZIAGBLE et MOUDON, au Sud par la route Aveko Anyave de 30m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIADIPE Kossivi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46573, déposée le 10-11-16.  
M. FRAKUN Martin Heinrich Amossa profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44a 35ca, situé à Aného-Togokome, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune et à l'Ouest par la collectivité GOGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46574, déposée le 11-11-16.  
M. AGBOKOU Ayao Ajandeké profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Agbata – Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Kpomé Dzogbla Agodékè, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété APEZOUKE Kodjogan, au Sud par AGBOLI Kossi Eyram, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par ADJOKA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46575, déposée le 11-11-16.  
M. AGBOKOU Kossi Messan Agbessi-Nyalé profession d'analyste programmeur, demeurant et domicilié à Agbata – Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Kpomé Dzogbla Agodékè, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété APEZOUKE Kodjogan, au Sud par Kossi Eyram, à l'Est par ADJOKA Kossi et AGBOLI et à l'Ouest par une rue en projet OTP de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46576, déposée le 11-11-16.  
Mme AWUKU Améyo Séna, profession de Professeur d'université, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 73ca, situé à Tsévié Djabglé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord par la collectivité GOLO, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune et à l'Ouest par la collectivité AZAHOUN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46577, déposée le 11-11-16.  
M. EFERWA Hermanna profession de Responsable Financier, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Wonyome. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 73ca, situé à Lomé Aflao Wonyomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 830 A, au Sud par le lot n° 830 C, à l'Est par une rue de 16m, et à l'Ouest par le lot n° 838.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46578, déposée le 11-11-16.  
Mme ALABA Adjoa épouse EFERWA, profession de Pâtissière, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Wonyomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par DOVLO Kobla Agbéko Gervais.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46579, déposée le 11-11-16.  
Mme AHLOU Akouavi Homayo épouse FIANKE, profession d'administrateur civil, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 47ca, situé à Lomé Agbalépédogan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1454 B, au Sud par un passage de 6m, et à l'Ouest par le lot n° 1453.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46580, déposée le 11-11-16. M. VITOUS Evariste Eugène profession de Comptable, demeurant et domicilié à Mauritanie. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 74ca, situé à Nopé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord par la Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70m, au Sud et à l'Ouest par la propriété FORTEY et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46581, déposée le 11-11-16. M. VITOUS Christian Kévin et Mme VITOUS Afi Diane Carole née DUPUY, professions de Chef projet et Assistante Maternelle, demeurant et domiciliés en France - Paris. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 68ca, situé à Noépé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord par la propriété AHO Komivi, au Sud par la propriété DONYO, à l'Est et à l'Ouest par les rues non dénommées de 10m et 12m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46582, déposée le 11-11-16. M. VITOUS Christian Kévin et Mme VITOUS Afi Diane Carole née DUPUY, profession de Chef de projet et assistante maternelle, demeurant et domicilié à Paris - France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 06ca, situé à Noépé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété FORTEY et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46583, déposée le 11-11-16. M. DOE Yao M. Parfait et DOE Komlan Agbessi, sans profession et Technicien Génie Civil, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16a 78ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par les lots N°s 268B et 270B et 269, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la route Lomé Kara de 40m.

Suivant réquisition n° 46584, déposée le 11-11-16. Mme KONGO Essivi Sénam, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Ségbé Douane, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanvé et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMEVLO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Archevêché de Lomé (Paroisse Notre Dame de la GUADELOUPE de Gapé Atchanoé) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46585, déposée le 11-11-16. ARCHEVECHE DE LOME représenté par Monseigneur AMUZU-DZAKPAH Komivi profession d'Archevêque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06ha 75a 22ca, situé à GAPE Atchanvé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par AKANYI Afi, au Sud par les propriétés AKANYI Afi et APELI Akpami, à l'Est par la propriété Archevêché de Lomé et à l'Ouest par la propriété AKANYI Afi et ADOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46586, déposée le 11-11-16. M. COUAO-ZOTTI Claude profession de Consultant informatique, demeurant et domicilié à Hedzranawoé - Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 60ca, situé à Lomé Aflao Avedji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 3, au Sud par la route Nationale Lomé - Kpalimé de 40m, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par les lots N°s 2A et 1A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46587, déposée le 11-11-16. M. BOUMBIGOU Lardja profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJRAMANI.

Suivant réquisition n° 46588, déposée le 11-11-16.  
M. BRUCE Komi Abalo profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 26ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Wonyomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une parcelle non identifiée, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par les lots N<sup>os</sup> 47 et 53 et à l'Ouest par les lots N<sup>os</sup> 45 et 51.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46589, déposée le 14-11-16.  
M. SESSOU Daté profession de Soudeur Auto, demeurant et domicilié à Lomé Bè Ahligo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 11ca, situé à Lomé Baguida Adamavo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n°s 1218A et 1216A, au Sud par les lots n°s 1220A et 1221A, à l'Est par les lots n°s 1217 et 1219 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46590, déposée le 14-11-16.  
M. GALLY Comlanvi Adolphe profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 26ca, situé à Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1349B, au Sud par le lot n° 1347B, à l'Est par le lot n° 1350 et 1351B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46591, déposée le 14-11-16.  
M. OKAFORÉ C. Eugène profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 73ca, situé à Agoènyivé Zongo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par la propriété ATALI Ouboya, à l'Est par la propriété de feu NORBERTUS et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46592, déposée le 14-11-16.  
Mme WOEDEME Yawa Mawuli, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 35ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 16m et 14m, au Sud par le lot n° 409 et à l'Est par le lot n° 406.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46593, déposée le 14-11-16.  
Mme ASSIBO-TIPOH Akouvi Akofanam, profession de Sociologue, demeurant et domiciliée à Lomé Nukafu Wutigomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 60ca, situé à Tsévié Adétikopé Anyavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété APETOGBO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46594, déposée le 14-11-16.  
M. WATTARA Tchaytine N'mondohn profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 93ca, situé à Tsévié Davié Tékpo, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzighbé et borné au Nord et à l'Est par la propriété DARA Kodjo, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46595, déposée le 14-11-16.  
M. SEMEGLO Comlan sans profession, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 01ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Viépé et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues non dénommées de 14m et 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46596, déposée le 14-11-16. M. ADJOHA Komi profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domicilié à Lomé Amadahomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 787B, au Sud par le lot n° 785, à l'Est par le lot n° 786 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46597, déposée le 14-11-16. Mme ANALA Naratem Akoua, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Hedzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 50ca, situé à Lomé Agoényivé Zopomahé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPADJA Siédou et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46598, déposée le 14-11-16. Mme MENSAH Ameyo épse ADIGO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 48ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokoui et borné au Nord et au Sud par les rues de 14m et 20m chacune, à l'Est par les lots N°s 530 et 531 et à l'Ouest par les lots n°s 533A et 532A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46599, déposée le 14-11-16. M. LOTSI Kokou profession d'Ingénieur Zootechnicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 71ca, situé à Tsévié Lebe Abolave, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Klinvi et borné au Nord par la propriété ADELAN Gnassi, au Sud et à l'Est par la propriété SIKPE Lawoété et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Suivant réquisition n° 46600, déposée le 14-11-16. M. AZIANBIDJI Kokou profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4ha 49a 19ca, situé à Tsévié Kovié Attide, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kalekoupé et borné au Nord par les propriétés ADOGOLI Koffitse, AGBASSA Komla et ATENOUI, au Sud par les propriétés DABLA Agbelobou et GBOLLOVI Komla, à l'Est par les propriétés GBOLLOVI Komla, DABLA Bokovi et AKPOTO, et à l'Ouest par les propriétés DOUVON Osoufia et SOUKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46601, déposée le 14-11-16. Mme HADJOPOULOS Anna Adjoa épouse FARAH, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblekopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMONDJI Kpové.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46602, déposée le 14-11-16. M. SOBABI Aboudoulaye profession de Clerc d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 89ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBETIAFA A., au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par la propriété AZEVI Sogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46603, déposée le 15-11-16. Mme APEDJINO Adjowa Melemawubiam, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 44ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfame et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots respectivement N°s 15, 14B et 4 et à l'Ouest par la route d'Akodessawa de 28m.

M. SAMAN Sodu, profession d'Economiste Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè – Togblékopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 35ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord et à l'Est par la propriété de la collectivité AGBAVON, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MONGANNOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46605, déposée le 15-11-16. M. AGBOKOU Kossivi Ely profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé - Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié Kpome Dzogbla, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord et à l'Ouest par les propriétés APEZOUKE Kodjogan, ADJOKA Kossi et AGBOLI Kossi Eyram, au Sud et à l'Est par une rue de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46606, déposée le 15-11-16. M. AGBOBLI Koffigan profession de Technicien Bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé Togomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 635A, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 10m chacune et à l'Ouest par le lot n° 634.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46607, déposée le 15-11-16. M. AWIKOTO Ladzo et Mme AFANVI Afiwa épouse AWIKOTO, profession de Comptable Gestionnaire et Enseignante, demeurant et domiciliés à Lomé Agoè-Cacaveli. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Adétikopé Anyavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la route Adétikopé-Assomé de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété Dos REIS et à l'Est par une rue existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Mme KOMLAN Ayawovi Justine épouse LAODIMA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 52ca, situé à Adetikopé Anyavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la route Adetikopé Assomé de 20m, au Sud et à l'Est par la propriété Dos REIS Akuété, et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée de 25m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46609, déposée le 15-11-16. Feue SANVEE Ahlonkoba, profession de Professeur de CEG. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 1384, à l'Est par le lot n° 1394 et à l'Ouest par le lot n° 1392.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46610, déposée le 15-11-16. Mme HOUNKPATI Doki, profession de Magistrat, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 41ca, situé à Agoènyivé Dikamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AVOUNYRAN, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 46611, déposée le 15-11-16. Mme HOUNKPATI Doki, profession de Magistrat, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par le lot n° 41, à l'Est par le lot n° 31 et à l'Ouest par le lot n° 29.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 46612, déposée le 15-11-16. Mme HOUNKPATI Doki, profession de Magistrat, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Legbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinatou et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité ADJOGBLE, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 40m..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## **REGION DES PLATEAUX**

Suivant réquisition n° 00609-RP, déposée le 21-10-16. M. ASSIH Agoussoyè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09ha 92a 08ca, situé à BADOU, Préfecture de Wawa, connu sous le nom de Nyilavassi Gwlouka et borné au Nord par la propriété EDOH Boniface, au Sud par la route de Bokona Kopé de 20m, à l'Est par la propriété ESSIBAN Seth, à l'Ouest par la propriété EZO Mawuwodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00610-RP, déposée le 21-10-16. M. ASSIH Agoussoyè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09ha 13a 21ca, situé à BADOU, Préfecture de Wawa, connu sous le nom de Nyilavassi Gwlouka et borné au Nord par la propriété Kossi, au Sud par la propriété BOSSO Komlan, à l'Est par la propriété AKPATE Aya et à l'Ouest par la propriété ESSIBA Seth et la route de Bakona Kopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00611-RP, déposée le 21-10-16. M. ASSIH Agoussoyè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 90ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agou-Dodomadi et borné au Nord par la réquisition 0010-RP, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par le lot

Suivant réquisition n° 00612-RP, déposée le 21-10-16. M. ASSIH Agoussoyè profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17a 31ca, situé à Atakpamé (Commune d'Atakpamé), Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de KOSSI-KITTI et borné au Nord par le lot n° 308, au Sud par les lots n°s 316 et 317 ; à l'Est par une rue de 16m, à l'Ouest par les lots n°s 309, 311, 313.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00613-RP, déposée le 03-11-16. M. AGBOKOU Ayao Ajandéké, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27a 50ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpime-Woumé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AZOUMA, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00614-RP, déposée le 03-11-16. M. AGBOKOU Ayao Ajandéké, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 75a 77ca, situé à Kpimé Seva, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Lombou et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par une de 20m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00615-RP, déposée le 03-11-16. M. AGBOKOU Ayao Ajandéké profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44a 80ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpime-Woumé et borné au Nord par une rue de 06m, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par la route Kpalimé-Atakpamé et à l'Ouest par la propriété AWALEGBEDJI Kodzo.

M. KPANDANG Batali profession de Banquier, demeurant et domicilié aux USA – Washington DC. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14ha 02a 07ca, situé à Dalia Lalékpé, Préfecture de Haho, connu sous le nom de Aklassou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KETIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 00617-RP, déposée le 09-11-16. La Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) représentée par M. OUTCHANTCHA Awima profession de D G SAFER, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59a 37ca, situé à Kpélé, Préfecture de Kpélé, connu sous le nom de Nové Bémé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par la propriété AGBENYEGAN et à l'Ouest par la route nationale N° 5 Kpalimé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 00618-RP, déposée le 16-11-16. M. HANNANI Natani profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à Témédja-Ebéva, Préfecture d'Amou, connu sous le nom de Bodjona-Kopé et borné au Nord par la propriété SEM Kpiou, au Sud par la propriété EKAHOHO Kossi, à l'Est par la propriété DORKENOU Daniel et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01046/RK, déposée le 17-05-16. Mme TCHANGBALARANG Avégnidou, profession d'Infirmière, demeurant et domiciliée à New York. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05ha 04a 37ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpenzidè et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété KPAKPABIA ; à l'Est par la rivière Kpam et à l'Ouest par la propriété AVEGNIDOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 01047/RK, déposée le 17-05-16. Mme TCHANGBALARANG Avégnidou, profession d'Infirmière, demeurant et domiciliée à New York. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 74ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Feing et borné au Nord par une rue de 10m, à l'Ouest une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété BEBEZIKI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 01103-RK, déposée le 04-10-16. M. POYODE Atoyodi Kpagnati profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Adidogomé Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 08ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATAKOUNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 01104-RK, déposée le 04-10-16. M. DOGO Yaovi, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Kétao. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 61ca, situé à Lassa, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpédjèdè et borné au Nord par une rue de 20m, à l'Est, à l'Ouest par des rues de 16m chacune et au Sud par la propriété KAWELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01105-RK, déposée le 07-10-16. M. PALI Amoukiyém, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 82ca, situé à Tomdè, Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les lots n°s 724 et 725 ; à l'Est par le lot 723B et à l'Ouest par le lot 722A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01106-RK, déposée le 07-10-16. M. PALI Amoukiyém profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 56ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1B et borné au Nord par les lots 1497A et 1498A ; au Sud par les lots 1499A et 1500A ; à l'Est par les lots 1498A et 1500A et à l'Ouest par le lot 1497A et une rue de 14m..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01107/RK, déposée le 13-10-16. Mme TCHEDOU Bossowa, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée en Italie. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 77ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est par le lot n° 483 et à l'Ouest par le lot n° 481.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01108-RK, déposée le 14-10-16. M. TABOU Pignandi A., profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 60ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Toundouno Poulioudè et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par la propriété ADJARI, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété NABIYOU.

Suivant réquisition n° 01109-RK, déposée le 21-10-16. M. ASSIH Agoussoyè, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 88ca, situé à Tomdè, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par le lot n° 11b, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la RN N° 1 de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01110-RK, déposée le 31-10-16. M. GUEZERE Assogba, profession d'Enseignant Chercheur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 45ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au Nord par le lot n° 89, au Sud par le lot n° 93, à l'Est par le lot n° 92 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01111-RK, déposée le 31-10-16. M. GUEZERE Assogba, profession d'Enseignant Chercheur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 17ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au Nord par le lot n° 132A, au Sud par le lot n° 134, à l'Est par le lot n° 133 et à l'Ouest par la route Kara-Lama Kolidè de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00517-RS, déposée le 1<sup>er</sup>-11-16. M. BOUKARI Bouba s/c YAMBA Malic profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 19ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par la propriété LANDJA, à l'Est par encore la propriété LANDJA et à l'Ouest par toujours LANDJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00518-RS, déposée le 1<sup>er</sup>-11-16. M. BOUKARI Bouba s/c YAMBA Malic profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 22a 65ca, situé à Timbou, Préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Timbou et borné au Nord par la propriété YACOUBOU Séni, au Sud par un ruisseau, à l'Est par les propriétés SAKANDE Dawouda et ISSAKA Soulemane, à l'Ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00519-RS, déposée le 07-11-16. M. SEGDA Boukari s/c Me DOUTI Kambilso profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29a 39ca, situé à BOADE, Préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de BOADE et borné au Nord par la propriété YIOGO Krigo, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par la propriété YIOGO Krigo, à l'Ouest par la propriété BANANTOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00520-RS, déposée le 16-11-16. M. AYEESAKI Boukari s/c Me DOUTI Kambilso profession d'Agro-Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 12ca, situé à Worgou/Konkogou, Préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Konkogou et borné au Nord par la propriété LAMBONI Damigou, au Sud par la propriété LAMBONI Damigou, à l'Est par l'ancienne route Nationale N° 1, à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
ABBI Toyi A. M.